



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 6 juin 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
53	5	11	10

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, M. JUILLARD, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINEZ, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. ARMETTA, Mme CHEVAUCHET, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINAND, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VAREYON), M. GUINET (pouvoir à M. DONZEL), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à Mme BEY).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Claire EMIN, Secrétaire de séance.

Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2023**Rapporteur : M. CRACCHIOLO**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Après constatation du résultat de clôture de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat dans les conditions suivantes :

- En priorité à la couverture du besoin de financement global de la section d'investissement,
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement (financement de dépenses nouvelles), soit en section d'investissement.

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un résultat de clôture de fonctionnement de : 9 506 335.84 €,
- Un besoin de financement de : 4 065 963.06 €.

Vu les avis favorables du Bureau et de la Commission Finances réunis respectivement les 23 mai et 6 juin 2024 ;

Le Conseil d'agglomération,
Par 63 voix pour,

- **AFFECTE** les résultats 2023 comme suit :

Section d'exploitation recettes	
- c/002 - Excédent d'exploitation reporté	5 440 372,78 €
Section d'investissement recettes	
- c/1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	4 065 963,06 €
Section d'investissement dépenses	
- c/001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	4 105 735,24 €

Fait à Oyonnax, le 17 juin 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2023.

Date de décision: 13/06/2024

Date de réception de l'accusé 03/07/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 13062024_202469

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240613-13062024_202469-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 17-BP-affectation-resultat-exercice-2023.pdf (99_DE-001-200042935-20240613-13062024_202469-DE-1-1_1.pdf)